



EMISSION PAR BMCE BANK D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE PERPETUEL

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire de BMCE Bank, réunie le 22 juillet 2008, s'est dénouée le 29 mai 2009.

Ladite Assemblée a autorisé le Conseil d'Administration à émettre un ou plusieurs emprunts non convertibles à durée indéterminée sur 5 ans dans la limite de MAD 2 000 000 000 (deux milliards de dirhams).

Quatre tranches ont été émises dans le cadre de cette opération, une tranche A à taux fixe cotée à la Bourse de Casablanca, une tranche B à taux révisable cotée à la Bourse de Casablanca, une tranche C à taux fixe non cotée et une tranche D à taux révisable non cotée.

L'emprunt émis, en quatre tranches, a fait l'objet d'une note d'information visée par le CDVM le 18 mai 2009 sous la référence n° VI/EM/015/2009.

Le plafond autorisé pour chacune des quatre tranches est de MAD 1 Milliard. Il est entendu que le nombre total de titres alloués pour l'ensemble de l'émission ne devait en aucun cas dépasser 10 000 titres.

La tranche A et B feront l'objet d'une cotation prévue le 03 juin 2009 sur le compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca sous les codes 990130 et 990131 et auront pour ticker OB130 et OB131. Les tranches A et B n'ont fait l'objet d'aucune souscription.

Dans le cadre de la tranche C, 500 obligations subordonnées perpétuelles d'une valeur nominale de cent mille dirhams (MAD 100.000) chacune ont été allouées, soit un montant nominal de cinquante millions de dirhams (MAD 50.000.000). Dans le cadre de la tranche D, 9.500 obligations subordonnées perpétuelles d'une valeur nominale de cent mille dirhams (MAD 100.000) chacune ont été allouées, soit un montant nominal de neuf cent cinquante millions de dirhams (MAD 950.000.000).

Cette opération a été souscrite par un nombre total de 8 investisseurs institutionnels tels que prévu dans la note d'information visée par le CDVM.

Conformément aux modalités relatives à la définition du taux d'intérêt facial tel que mentionné sur la note d'information visée par le CDVM, le taux d'intérêt sera fixe pour les tranches A et C et révisable annuellement pour les tranches B et D.

Dans le cadre de la tranche A et C, le taux d'intérêt sera déterminé sur la base du taux des Bons du Trésor 10 ans observé sur la courbe des taux du marché secondaire, telle que publiée par Bank Al Maghrib sur Reuters le 02 avril 2009, soit 4,10%. Majoré d'une prime de risque de 120 points de base, le taux des obligations subordonnées perpétuelles ressort à 5,30% entre le 03 juin 2009 et le 03 octobre 2019.

Au-delà, et en cas de non remboursement anticipé par l'émetteur, le taux des obligations subordonnées perpétuelles sera de 6,30%

Dans le cadre des tranches B et D, le taux d'intérêt sera calculé sur la base du dernier taux des Bons du Trésor 52 semaines constaté ou calculé sur la dernière courbe des taux du marché secondaire, telle que publiée par Bank Al Maghrib sur Reuters le 29 mai de chaque année ou le jour ouvré précédent.

Pour la première année soit du 03 juin 2009 au 03 juin 2010, le taux du BTN 52 semaines plein monétaire calculé sur la courbe des taux du marché secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib sur Reuters en date du 02 avril 2009 ressort à 3,51%. Majoré d'une prime de risque de 100 points de base, le taux des obligations subordonnées perpétuelles ressort à 4,51% pour cette période. La prime de risque est fixée à 100 points de base pendant les dix premières années de l'emprunt. A compter de la 11^{ème} année, et en cas de non remboursement anticipé par l'émetteur, une augmentation de la prime de risque de 100 points de base s'ajoutera à la prime de risque initiale, soit une prime de risque global de 200 points de base.

Les tableaux ci-dessous illustrent la ventilation des résultats pour chaque emprunt :

EMPRUNT A : TAUX FIXE, COTÉ À LA BOURSE DES VALEURS DE CASABLANCA

Catégorie de souscripteurs	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations demandées	Nombre d'obligations attribuées	Part des souscripteurs en %
Etablissements de crédit		Néant		
OPCVM		Néant		
Sociétés d'assurance et organismes de retraite et de prévoyance	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres établissements de crédit		Néant		
Total	Néant	Néant	Néant	Néant

EMPRUNT B : TAUX RÉVISABLE, COTÉ À LA BOURSE DES VALEURS DE CASABLANCA

Catégorie de souscripteurs	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations demandées	Nombre d'obligations attribuées	Part des souscripteurs en %
Etablissements de crédit		Néant		
OPCVM		Néant		
Sociétés d'assurance et organismes de retraite et de prévoyance	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres établissements de crédit		Néant		
Total	Néant	Néant	Néant	Néant

EMPRUNT C : TAUX FIXE, NON COTÉ

Catégorie de souscripteurs	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations demandées	Nombre d'obligations attribuées	Part des souscripteurs en %
Etablissements de crédit		Néant		
OPCVM	2	500	500	100%
Sociétés d'assurance et organismes de retraite et de prévoyance	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres établissements de crédit		Néant		
Total	2	500	500	100%

EMPRUNT D : TAUX RÉVISABLE, NON COTÉ

Catégorie de souscripteurs	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations demandées	Nombre d'obligations attribuées	Part des souscripteurs en %
Etablissements de crédit		Néant		
OPCVM	8	9 500	9 500	100%
Sociétés d'assurance et organismes de retraite et de prévoyance		Néant		
Autres établissements de crédit		Néant		
Total	8	9 500	9 500	100%